

Communiqué de presse

13.11.17

L'ADEME Île-de-France lance son 1^{er} appel à projets « Economie Circulaire & Déchets en Île-de-France »

Le contexte mondial d'augmentation de la population et de diminution des ressources et matières premières impose de passer d'une économie linéaire vers une économie circulaire. Si nous ne changeons rien, nous consommerons 183 milliards de tonnes de matières premières dans le monde en 2050 contre 85 milliards de tonnes actuellement. Certaines ressources sont déjà surexploitées, ou en voie d'extinction.

De la même manière, cette consommation génère une production importante de déchets. Ainsi en France, 98 millions de tonnes de déchets ont été produites en 2012 par les ménages et les entreprises (hors déchets du BTP). Alors que la grande majorité des déchets ont été traités et valorisés, 19,5 millions de tonnes ont été envoyées en décharge.

Faire mieux avec moins : Passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire

Alors que la communauté internationale se mobilise, et que les Nations Unies évoquent la nécessité de diviser par cinq la consommation de matières premières dans les pays développés d'ici 2050, l'économie circulaire se pose comme une réponse de gestion sobre et efficace des ressources mais également comme une promesse de diminution des déchets.

Dans ce contexte, l'ADEME Île-de-France lance le premier appel à projets « Economie Circulaire & Déchets en Île-de-France ».

Cet appel à projets doit permettre à la fois d'accélérer l'identification et le montage de projets, mais aussi de favoriser et d'accompagner les synergies organisationnelles entre différents acteurs régionaux.

Il cible les collectivités territoriales, les établissements publics (tels EPA, EPIC, EPST, EPS etc.), les associations et fondations, les entreprises et les acteurs privés et couvre

11 volets thématiques ou transversaux :

- Volet 1 : Ecologie Industrielle et Territoriale ;
- Volet 2 : Ecoconception ;
- Volet 3 : Economie de la fonctionnalité ;
- Volet 4 : Consommation écoresponsable, alimentation et gaspillage alimentaire ;
- Volet 5 : Réemploi, réutilisation et réparation ;
- Volet 6 : Gestion et traitement des déchets des entreprises ;
- Volet 7 : Gestion et traitement des biodéchets ;
- Volet 8 : Gestion et traitement des déchets des ménages ;
- Volet 9 : Tarification incitative ;
- Volet 10 : Soutien à la planification des déchets en Ile-de-France ;
- Volet 11 : Approches transversales.

MODALITES DE CANDIDATURE ET CALENDRIER DE LA SESSION 1 :

- Dépôt des fiches de présélection des candidatures : **1^{er} décembre à 16h00**
- Journée de présélection : **11 et 12 décembre 2017**
- Dépôt du dossier complet de candidature sous format informatique et déposé sur la plateforme de dépôts et suivis des appels à projets de l'ADEME : du **20 décembre 2017 au 22 janvier 2018**
- Clôture de la session : **22 janvier 2018 à 16h00**

Deux autres sessions seront ouvertes en 2018 : 5 mars 2018 et 3 septembre 2018

**Dossier de candidature, calendrier actualisé et informations
complémentaires sur**

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IDFECD20182017-86-1#resultats>

Service de presse ADEME IDF

Marion RUNGETTE – 01 58 47 88 79 – marion.rungette@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation www.ademe.fr et www.ademe.fr/ile-de-france